

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 21 Février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame ATTEN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame GAIDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3 : DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2020.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

L'Etat a attribué à la Ville de Denain, par convention du 3 septembre 2020, une subvention de 1 282 133,20 € pour le projet « *Parc Zola, réouverture de la passerelle piétonne et aménagement* ».

Ce financement portait sur 3 aménagements :

- les études et travaux nécessaires à la réouverture de la passerelle surplombant la RD955 pour relier deux parties du parc Zola ;
- l'aménagement d'un parking public de 90 places et de 4 emplacements de stationnement bus en bordure du parc, autour du Centre Aqualudique ;
- l'installation de sanitaires automatiques dans le parc Zola.

A ce jour, l'ensemble des aménagements ont été réalisés, à l'exception de la réhabilitation de la passerelle, pour laquelle seuls les travaux de mise en sécurité ont été effectués.

En effet, les diagnostics de structure, de sol et de pollution complémentaires réalisés dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, ont fait apparaître de nombreuses contraintes qui n'avaient pas été intégrées dans le chiffrage initial du projet. Outre l'état de dégradation avancé de la structure, les contraintes d'accessibilité et le respect de la loi sur l'eau imposaient de conséquentes modifications de rampes d'accès entraînant un dépassement du budget prévisionnel d'environ 600 000 € HT.

En conséquence, la Ville de Denain se résout à simplement démolir dans l'avenir cette passerelle pour reporter sa capacité d'investissement vers des projets plus structurants et impactants pour les habitants.

Cette décision nous conduit à solliciter la modification de l'affectation de cette dotation au profit de deux autres projets :

- la réhabilitation d'une infrastructure sportive de plein air, voisine du complexe sportif Degros, le «*terrain tout temps* ». Ce projet vise à accompagner le développement des pratiques sportives urbaines et intergénérationnelles, en proposant une offre de loisir innovante en milieu ouvert et en accès libre. Cet équipement comprendra un terrain de Pumptrack, un parcours de santé comprenant 6 ateliers gymniques, un parcours d'agrès sportif de type «*aire de streetworkout deux terrains de basket 3x3, une aire de jeux pour du « foot-volley »* et du tennis de table, un terrain multisports, un skate parc et la rénovation de la piste d'athlétisme.

- la réhabilitation de l'Eglise du Sacré-Cœur autrefois appelée «*Eglise d'Usinor* ». Cet édifice structurant remarquable implanté sur la place Baudin, témoin du passé industriel de Denain, a été désacralisé en 2007 et racheté à l'euro symbolique en 2019 par la Ville. L'ouvrage très dégradé, doit subir une importante réhabilitation pour pérenniser ce témoignage patrimonial et historique de la Ville de Denain. L'objectif de cette reconversion, est la réhabilitation totale du clocher et des vitraux afin de conserver la structure de la place Baudin, la création d'un espace culturel clos dans l'ancien cœur, et la réalisation d'un aménagement paysager dans l'ancienne nef.

Après en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **SOLLICITE** la réaffectation du solde de la Dotation Politique de la Ville obtenue en 2020 sur le projet «*Parc Zola, réouverture de la passerelle piétonne et aménagement* » (soit 897.493,24 €) sur les projets :

■ Réhabilitation du terrain tout temps à hauteur de 434.666,66 € (40% du coût HT du projet, 1.083.333,33 €) ;

■ Réhabilitation de l'église du Sacré-Coeur à hauteur de 462.826,58 € (18% du coût HT du projet 2.573.763,95 €).

● **PREND ACTE** des plans de financement prévisionnels suivants :

PLAN FINANCEMENT REHABILITATION TERRAIN TOUT TEMPS

Enveloppe projet de 1,3 M TTC financé à 80%

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Enveloppe de l'opération à 1,3 M	1 083 333,33	ETAT DPV (réaffectation DPV 2020) 40% ANS Région Hauts-de-France Autofinancement communal	434 666,66 382 000,00 50 000,00 216 666,67
TOTAL	1 083 333,33	TOTAL	1 083 333,33

PLAN FINANCEMENT EGLISE DU SACRÉ-COEUR

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux Maîtrise d'oeuvre CT/CSPS Frais divers (concessionnaire, diag...)	2 311 888,95 196 875,00 15 000,00 50 000,00	ETAT DPV (réaffectation DPV 2020) 18% Autofinancement communal	462 826,58 2 110 937,37
TOTAL	2 573 763,95	TOTAL	2 573 763,95

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

A voté contre : Monsieur TONNEAU.

Se sont abstenus : MM. FEDDAL, DANDOIS.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,



A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....